

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE
L'ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE PRILLY-ECHALLENS,
LE 4 JUILLET 2012 A 18 h 00, AU CHATEAU D'ECHALLENS**

Présences :

Conseil intercommunal

Présidence

Pasche	Jean-Michel	Martherenges
Létra	Cyril	Bioley-Orjulaz
Delpierre	Carine	Bottens
Zwahlen	Janine	Bournens
Bally	Christiane	Bretigny s/Morrens
Vulliemin	Lise	Chapelle s/Moudon
Sandoz	Serge	Cheseaux s/Lausanne
Magnenat	Olivier	Daillens
Gilliéron	Claire-Anne	Denezy
Dind	Philippe	Essertines s/Yverdon
Ethnoz	Pierre	Froideville
Schertenleib	Lyvia	Jorat-Menthue
Amaudruz	Michel	Le Mont s/Lausanne
Chevallay	Frédéric	Mex
Chamot	Jean-Daniel	Morrens
Ravera	Laure	Oppens
Heysé	Patrick	Oulens s/Echallens
Duruz	Marie-Reine	Pailly
Emery	Albert	Penthaz
Chabrier	Raymonde	Penthéréaz
Ikmel	Régine	Peyres-Possens
Carrard	Marinette	Poliez-Pittet
Canu	Christine	Romanel s/Lausanne
Laurent Zeller	Véronique	Rueyres
Cudré-Mauroux	Mireille	St-Cierges
Gruaz	Michel	Vufflens-la-Ville

Excusés

Grand	Christophe	Assens
Sonzogni	Thierry	Bettens
Mégroz	Catherine	Boulens
Berset	Sandra	Boussens
Crisinel	René	Correvon
Fluckiger	Philippe	Cugy
Isaaz	Annelise	Etagnières
Kathari Lauritzen	Murielle	Goumoens
Favre	Chantal	Jouxens-Mézery
Fatton	Patrick	Lussery-Villars
Chuard	Sandrine	Montilliez
Hautier	Isabelle	Penthalaz
Gilliéron	Alain	Prilly
Dafflon	Dominique	St-Barthélémy
Gozel	Christian	Sullens
Bottlang Pittet	Jacqueline	Villars-le-Terroir

Absents	Auberson Nicolier Laurent Gabella Siegenthaler Perrin Russo	Patricia Yvan Teodora Annemarie Sébastien Etienne Philippe	Bercher Echallens Fey Neyruz Ogens Thierrens Vuarrens
Comité de direction	Gay Vallotton Sterchi Blum Arlaud Marchand Bourquin Büchi Weissbrodt	Michèle Jean-Pierre Werner Françoise Jacques Anne Roger	Cheseaux s/Lausanne Cugy Echallens Jorat-Menthue Le Mont s/Lausanne Prilly Vufflens-la-Ville
Excusés	Jauner Favre	Yves Sandrine	Penthalaz St-Barthélemy
Direction CSR	Hoffman Di Federico	Michel Martine	Directeur Adjointe finances RH
Excusés	Kosel Sugnaux	Annick Vincent	Adjointe sociale Agent régional
Invités	Echo Gros-de-Vaud	Roberti Arlette	Journaliste
Excusés	Piot Roy Jaques Gehlfli	Marc-Etienne Etienne Françoise Fabrice	Préfet du Gros-de-Vaud Préfet Ouest lausannois Cheffe de service SPAS Chef de service SASH

Ordre du jour :

1. Opérations préliminaires : liste de présences, ordre du jour
2. Assermentations
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du Conseil intercommunal du 8.12.2011
4. Correspondance
5. Communications du Bureau
6. Communications du Comité de direction
7. Rapport d'activité 2011 CSR et AAS - adoption
8. Comptes 2011 - adoption
9. Motion(s), postulat(s), interpellation(s)
10. Questions et divers
- 10.1 Communications de la Direction

XX

Le président du Conseil intercommunal de l'ARASPE, M. J.-M. PASCHE, ouvre la séance. à 18 h, saluant l'assemblée et lui souhaitant la bienvenue à Echallens. Il annonce les invités qui se sont excusés et souligne la présence de la presse, en la personne de Mme A. Roberti.

1. Opérations préliminaires : liste de présences, ordre du jour

26 communes étant représentées, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est adopté tel quel.

2. Assermentations

Parmi les délégués qui n'ont pas encore été assermentés, les représentants de Cugy, Fey, Penthalaz et Prilly n'étant pas là ce soir, leur assermentation est reportée à la prochaine séance.

Le Président prie l'assemblée de se lever et, après lecture du texte d'assermentation, Mme et MM. les délégués

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Commune</u>
Delpierre	Carine	Bottens
Ethenoz	Pierre	Froideville
Chevallay	Frédéric	Mex

prononcent leur promesse et se voient ainsi dûment assermentés.

3. Procès-verbal de l'assemblée du 8.12.2011

M. W. BLUM, président du Comité de direction, demande, au point 9, page 6, rubrique *Location*, la modification suivante : « le loyer de l'antenne CSR d'Echallens est en réalité légèrement inférieur (et non pas inférieur de plus de 200.-/m2) à celui des locaux de Prilly dont le prix est de 245/m2 ».

VOTE : sous réserve de la modification ci-dessus, le procès verbal de l'assemblée du Conseil intercommunal de l'ARASPE du 8.12.2011 est adopté par mains levées, à l'unanimité.

4. Correspondance

M. le Président, J.-M. PASCHE donne lecture du courrier signé par les communes de Penthaz, Penthalaz, Lussy-Villars et Daillens, puis de la réponse qui a été apportée par le Comité de direction et celle de la Préfecture du Gros-de-Vaud. Il ouvre la discussion.

M. A. EMERY, de Penthaz, dit qu'il ne comprend pas pourquoi les communes de Cheseaux, Jouxens et Romanel ne peuvent pas passer le préavis devant leur conseil.

M. S. SANDOZ de Cheseaux expose qu'en ce qui concerne sa commune le préavis n'a pas été refusé. Le Conseil communal n'est pas entré en matière, exerçant ainsi l'un des droits démocratiques dont dispose une commune. Il ajoute que dans la mesure où les trois communes précitées étaient déjà membres de l'ARASPE, en vertu de l'article 37 des Statuts, elles rejoignent la décision prise par la majorité.

La discussion est close. une copie de la réponse de M. le Préfet E. Piot sera jointe au procès-verbal.

5. Communications du Bureau

M. J.-M. PASCHE informe l'assemblée qu'il est recommandé de transmettre les excuses à la secrétaire, par voie électronique : martine.seiler@prilly.ch

Les jetons de présence du comité de direction et autres indemnités seront versés dans le courant de l'été.

La prochaine assemblée est agendée au 19.12.2012.

6. Communications du Comité de direction

La parole est à M. W. BLUM, président du Comité de direction. Il cite le rapport très détaillé que les communes ont reçu, lequel démontre l'effort entrepris pour venir en aide aux personnes socialement défavorisées. Il exprime des remerciements à l'intention de tous les collaborateurs pour leur travail.

Il mentionne la collaboration de l'ARASPE avec l'ORP ; les mesures d'insertion passent souvent par un bilan social de l'usager avec des objectifs bien définis. Il cite le programme FORJAD dont de nombreux jeunes ont bénéficié. Un certain nombre d'entre eux ont obtenu un CFC ou une attestation.

Le dernier trimestre 2011 a vu l'entrée en vigueur des PC-Familles et des rentes-pont. Ces nouvelles prestations ont apporté un surcroît de travail pour finalement peu d'ayant-droit. Dans les budgets des communes, la facture sociale s'alourdit constamment. A ce propos, M. W. BLUM rappelle l'existence du Conseil de politique sociale ; organe paritaire composé de représentants de l'Etat et des communes, il se réunit pour discuter de certains composants de la facture sociale et constitue un espace de négociation. Il rappelle

l'existence du CPS Info, publié régulièrement et qui incite à un dialogue interactif. Cette publication est accessible sur le site de l'Etat de Vaud.

7. Rapport d'activité 2011 CSR et AAS

M. J.-M. PASCHE passe la parole au directeur, M. M. HOFFMAN. Ce dernier expose que, comme déjà dit par le président du Comité directeur, le rapport d'activité comprend de nombreuses informations. Il est à disposition pour toute question ou explication complémentaire.

La discussion est ouverte ; la parole n'est pas demandée. M. le Président propose de passer au vote.

VOTE : par mains levées, à l'unanimité, l'assemblée adopte le rapport d'activité 2011.

8. Comptes 2011

Le rapporteur, M. J.-D. CHAMOT de Morrens donne lecture du rapport de la Commission de gestion. Le directeur, M. HOFFMAN, apporte ensuite un commentaire qu'il a préparé en introduction à la présentation des comptes 2011 (document annexé au présent procès-verbal).

Le Président remercie les deux orateurs et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il prie l'assemblée de voter à mains levées.

VOTE : par mains levées, à l'unanimité, l'assemblée accepte les comptes 2011 de l'ARASPE.

9. Motion(s), postulat(s), interpellation(s)

Le Bureau n'a rien reçu, et la parole n'est pas demandée.

10. Questions et divers

10.1 Communications de la direction

Le directeur, M. M. HOFFMAN informe l'assemblée qu'en 2011 le CSR a été audité par le service spécialisé du SPAS, l'Unité de contrôle et de conseils (UCC). Il s'agit d'un événement important qui se produit chaque 3 ou 4 ans. Des collaborateurs de l'UCC viennent sur place et sélectionnent un échantillon de dossiers, une trentaine cette année.

M. HOFFMAN poursuit ses communications en mentionnant le risque que le système finisse par se voir étouffé en raison de la complexité toujours croissante dans le traitement des dossiers.

Avec les usagers arrivés des nouvelles communes, au niveau de l'aide sociale, l'ARASPE approche désormais 800 situations familiales auxquelles le RI est assuré chaque mois. Lorsqu'il a pris ses fonctions, en 2005, il y avait moins de 400 dossiers. On constate ainsi que notre région n'échappe pas au phénomène de paupérisation enregistré dans le Canton de Vaud.

Il renouvelle son appel aux communes par rapport à la crise du logement. Actuellement, ce sont entre 20 et 30 situations de personnes seules ou familles avec enfants en bas âge qui sont hébergées à l'hôtel faute de logements disponibles. Socialement c'est un désastre, dit-il, et le coût financier est exorbitant.

Les métiers de l'aide sociale évoluent, notamment avec les administratifs de naguère qui ont dû devenir des gestionnaires socio-administratifs (GSA) avec analyse de la subsidiarité et réception des usagers pour ce qui relève des questions administratives et économiques ne nécessitant pas l'intervention d'un assistant social. Les collaborateurs de l'ARASPE concernés par cette mutation ont tous été formés pour leur nouvelle fonction de GSA.

Les assistants sociaux se voient ainsi soulagés d'énormément d'actes administratifs et sont maintenant rendus au cœur de leur mandat d'insérer ou de réinsérer les gens. Il s'agit que les personnes qui nous arrivent dans la situation A passent le plus vite possible en situation B et, idéalement, qu'elles sortent de l'aide sociale.

Pour terminer, M. HOFFMAN invite Mmes et MM. les Délégués à faire une visite dans les locaux de l'ARASPE pour voir ce qu'implique l'ouverture d'un dossier.

M. le Président du Conseil intercommunal remercie le directeur et recommande à toute personne qui serait désireuse de rendre visite à nos centres, de s'annoncer à l'avance.

Il n'y a pas d'autre question et les objets à l'ordre du jour sont épuisés.

M. J.-M. PASCHE clôt la séance non sans avoir adressé des remerciements à tout ceux qui participent pour le bien de nos concitoyens et de nos régions. Il remercie aussi les autorités communales d'Echallens de leur accueil et pour le vin d'honneur qui a été préparé.

La séance est levée à 19 heures.

Le Président du Conseil intercommunal :

la Secrétaire :

J.-M. Pasche

M. Seiler

Prilly, le 30 novembre 2012

Annexes :

- Copie du courrier daté du 18.06.2012 de M. le Préfet E. Piot
- Résumé sur comptes 2011